

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 29 novembre 2019
12h00-14h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE

– **Pays de Gex Agglo**

M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – Monsieur Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à Monsieur Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI -

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE.....	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
III. FINANCES	3
POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2020.....	3
POINT N°2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019	5
IV. GRAND GENEVE	6
POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 21 NOVEMBRE 2019.....	6
POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU CRFG (COMITE REGIONAL FRANCO GENEVOIS (CRFG) DU 14 NOVEMBRE 2019.....	7
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	8
POINT N°1 – INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE	8
POINT N°2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER POUR L'ANNEE 2019.....	9
POINT N°3 – PACT'AIR : PRESENTATION DU BILAN DU PROGRAMME ET DE L'APPLI AIR²G².....	10
VI. MOBILITE	10
POINT N°1 – ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION CITIZ.....	10
POINT N°2 – DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION D'ASSISTANCE DANS LA CONDUITE DE LA DEMARCHE ET REALISATION DE PLANS DE MOBILITES AUPRES DES EMPLOYEURS DU TERRITOIRE DU GENEVOIS FRANCAIS.....	11
POINT N°3 – PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA CYCLABLE DU GRAND GENEVE..	12
VII. POLITIQUES CONTRACTUELLES	12
POINT N°1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES – SIGNATURE	12
VIII. DIVERS	12

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian PERRIOT est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE

Le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2019 est adopté.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président reviendra sur les points abordés lors des réunions du Bureau du 10 octobre et du 11 novembre 2019 (voir ordres du jour joints en annexe).

DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président présente les délibérations qui ont été prises par les membres du Bureau lors de la réunion du 10 octobre 2019.

- *Délibération n° BU2019-11 : Avis d'enquête publique sur la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève*
- *Délibération n° BU2019-12 : Avis sur le PLUi du Bas Chablais – Thonon Agglomération*
- *Délibération n° BU2019-13 : Avis sur les projets de PLUi élaborés sur les territoires des anciennes Communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usses*
- *Délibération n° BU2019-14 : Attribution du marché PEND'AURA +*

III. FINANCES

POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Extrait du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-annexé :

Avec la mise en service du Léman Express, le 15 décembre 2019, et la mise en service d'un réseau de transport en commun plus performant à l'échelle du Grand Genève, le Genevois français va passer un cap préparé, anticipé, souhaité depuis de longues années. Il s'agit maintenant d'amplifier l'effet Léman Express à travers le développement du bouquet de services à la mobilité et le renforcement des infrastructures modes doux et de transports en commun sur l'entier du périmètre du Genevois français. Il s'agit aussi de préparer la suite, afin de tendre vers un développement territorial maîtrisé et une transition écologique exemplaire à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève.

Cette évolution intervient à quelques mois du terme de l'actuel mandat. Loin d'être un aboutissement, elle constitue une étape importante. C'est le sens de l'action que nous avons engagée ensemble depuis plusieurs années à présent avec l'adoption et la mise en œuvre de notre feuille de route politique 2014-2020, aillant permis notamment la création du Pôle métropolitain du Genevois français il y a bientôt trois ans.

Le Pôle métropolitain agit dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation. Il porte aussi des démarches de concertation et des actions de communication afin de favoriser le vivre-ensemble à l'échelle du Grand Genève et promouvoir une identité commune.

Progressivement, quatre types d'actions ont été développées pour :

- planifier et mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière du Grand Genève (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), mais aussi RENEGERO, la Plateforme de rénovation énergétique du Genevois français
- Réaliser des événements fédérateurs et une communication plus proche des usagers ou pour des publics cibles : La Nuit est Belle, les Assises Européennes de la Transition Énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève ; Évènement Grand Genève des Hautes-Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale ; Assises transfrontalières des Elus ; promotion du territoire à travers les événements économiques annuels (SIMI, Hackaton, Tables rondes du Grand Genève,

etc.) ; diversification de nos supports (réseaux sociaux ; création d'applications d'informations dédiés aux à la mobilité douce GéoVélo ou à la qualité de l'Air Air²G² ...

- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité des actions engagées, faire reconnaître la spécificité de la métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; TEPOS ; Contrat « Air » ; candidature au Programme d'Investissement d'Avenir) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie (Pendaura), la Banque des Territoires.

La très forte dynamique métropolitaine du Genevois français et du Grand Genève, les défis de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, les besoins en services des habitants et des entreprises de notre territoire invitent à agir de manière rapide et profonde.

Le prochain mandat devra poursuivre, amplifier et probablement accélérer les efforts de structuration et d'intégration, avec la mise en place d'une autorité organisatrice de la mobilité ; la réalisation d'un SCOT métropolitain du Genevois français ; le renforcement des actions permettant les réductions de consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et le maintien d'une agriculture de proximité de qualité ; la conduite d'actions favorisant la mobilisation des entreprises au service de l'innovation, de la transition écologique et numérique constituent une véritable nécessité.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de notre agglomération transfrontalière du Grand Genève. Cela passe notamment par le respect des Accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton de Genève, du phénomène des faux résidents secondaires. Cela passe aussi par des actions et l'organisation d'événements favorisant la cohésion. Le Pôle métropolitain porte ainsi des actions de terrains et des événements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un événement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par un développement des actions menées par le Pôle métropolitain, un niveau élevé de réalisation du budget antérieur et, dans le même temps, une baisse des cofinancements externes liés aux dépenses de fonctionnement et la disparation en 2019 des marges de trésorerie.

Les marges de manœuvre étant désormais inexistantes, il est proposé d'augmenter la cotisation 2020 des membres du Pôle métropolitain de 1.93€ supplémentaires par habitant, soit une cotisation portée à 7 € par habitant et par an (au lieu de 5.07€ en 2019). Cette augmentation s'inscrit dans la prospective budgétaire adoptée dès 2018, avec une augmentation lissée sur trois années (2019, 2020, 2021).

Cette augmentation progressive permet une légère augmentation du budget du Pôle métropolitain, le portant à 4 millions d'euros en 2020 (contre 3,7 millions en 2019) et rendant ainsi possible le développement des services aux usagers pour :

- Muscler les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage, plans de déplacements d'entreprises) et préfigurer l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du Genevois français ;
- Favoriser la transition écologique avec le déploiement de la Plate-Forme Locale de rénovation énergétique (PLRE) Regenero (conseils, accompagnement) et la révision du Projet de Territoire Grand Genève ;
- Déployer les actions en matière de développement économique et développer l'offre de formation : partenariat French Tech pour favoriser l'innovation dans le Genevois français ; démarche « Grand Forma, se former dans le Genevois français », Cité des Métiers du Grand Genève ;
- Maintenir des actions de communication ciblées : campagne faux résidents secondaires sur les réseaux sociaux ; communication de services aux usages, refonte du site internet.

Cette cotisation permet aussi de déployer de nouveaux partenariats pour le Genevois français. Elle contribue ainsi à développer une ingénierie de projet permettant la recherche et la mobilisation de cofinancements externes facilitant la réalisation de projets portés par les intercommunalités membres du Pôle métropolitain et les communes du Genevois français.

La fin de l'année 2019 est notamment marquée par la signature de l'Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Pour la période 2019-2022, plus de 120 millions CHF sont ainsi accordés par la Confédération suisse au Grand Genève, dont près de 12,04 millions CHF au Genevois français. Dans le même temps, le Pôle métropolitain travaille à la finalisation d'un contrat « Air » avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour près de 4 millions d'euros de crédits régionaux pour trois ans.

Sur la période 2010-2019, le montant total des cotisations versées par les membres de l'ARC Syndicat mixte et du Pôle métropolitain s'élève à près de 10,1 millions d'€. Dans le même temps, plus de 117 millions d'€ de cofinancements externes (Europe, Etat, Confédération suisse, Région Auvergne Rhône-Alpes) ont ainsi été obtenus à travers l'action du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Monsieur Daniel RAPHOZ s'interroge sur le budget lié à la transition écologique : il s'agit d'une priorité du Pôle métropolitain avec la mobilité et pourtant le budget diminue entre 2019 et 2020.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES répond que cela est lié au projet PACT'AIR qui s'achève en 2019. Le Pôle métropolitain est destinataire dans ce cadre de crédits européens, pour le cofinancement d'actions que nous portons, mais aussi en tant que Chef de file du projet. Ainsi, nous redistribuons certains crédits à d'autres partenaires. Par conséquent, en réalité, l'autofinancement du Pôle métropolitain progresse en 2020 dans le domaine de la Transition écologique à comparer de 2019.

Monsieur Frédéric BESSAT précise que le Pôle métropolitain, en tant que chef de file du projet PACT'AIR, a dû intégrer dans son budget 2019 les subventions qui étaient ensuite reversées aux partenaires. Le budget TE entre 2019 et 2020 augmente si l'on fait abstraction de cette spécificité Interreg.

Monsieur Daniel RAPHOZ demande à ce que cela soit affiché et clairement expliqué.

Monsieur Hubert BERTRAND estime que le Pôle métropolitain manque de visibilité et reste méconnu de la population. Il avait d'ailleurs suggéré de mettre en place un référendum pour sensibiliser les habitants au rôle du Pôle métropolitain qui se doit d'être un leader dans le développement de notre territoire. Il regrette que le Pôle métropolitain n'ait pas d'ambition démocratique.

Monsieur Christophe BOUVIER souligne la montée en compétence du Pôle métropolitain. La prise de compétence AOM est en cours : il faut encore en évaluer le coût mais la volonté politique est claire à ce sujet. Cette prise de compétence se traduira également sur le Budget. La priorité pour l'instant n'est donc pas de communiquer auprès des citoyens, mais d'asseoir les compétences du Pôle métropolitain en développant progressivement le volet opérationnel.

Monsieur Christian PERRIOT explique que l'investissement progresse dans le projet de budget, ce qui conforte la prise de compétence mobilité.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES fait part de la dernière interview de Monsieur Antonio HODGERS qui traite des différents sujets transfrontaliers qui ont été soulevés par le Pôle métropolitain. Il souligne les nombreuses prises de position du Pôle métropolitain sur les problématiques sensibles que sont la scolarisation des enfants frontaliers, la déclaration des faux résidents, le bilan carbone.... Le Pôle métropolitain reste la structure la plus légitime pour traiter ces dossiers et n'a pas été en retrait.

Madame Astrid BAUD-ROCHE indique que le sentiment d'appartenance au Pôle métropolitain ne peut être créé qu'avec l'investissement de l'ensemble des élus locaux, il en va de leur responsabilité. Si les citoyens ne se sentent pas concernés par les actions du Pôle métropolitain, il convient pour les collectivités de s'interroger sur les moyens qu'elles mettent en place pour rendre visible le Pôle métropolitain.

Monsieur Gabriel DOUBLET ajoute que le Pôle métropolitain a décidé de mettre en place un conseil consultatif métropolitain, un outil qui permet justement d'associer la population aux réflexions et travaux menés. Néanmoins, les attentes des citoyens résident surtout dans la mise en place de services à la population qui impactent et facilitent le quotidien des habitants, et non dans une communication portant sur les institutions.

Monsieur Jean DENAIS partage cet avis. Il précise que les élus du Pôle ont défini une feuille de route claire qui aspire à plus d'opérationnalité.

POINT N°2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019

Renouvellement de prise de participation du Pôle métropolitain à la SCIC Alpes autopartage

En 2016, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé, suite à une étude de faisabilité menée par l'opérateur CITIZ et le bureau d'étude INDIGGO, dans le lancement d'un service d'autopartage sur le territoire.

Au regard des résultats positifs, des prévisions de développement présentées par CITIZ et des nouvelles compétences du Pôle métropolitain, il est proposé une nouvelle étape pour favoriser l'autopartage, accompagner sa montée en puissance sur le Genevois français jusqu'à ce qu'il parvienne, à terme, à s'autofinancer.

Un renouvellement de soutien du Pôle métropolitain à CITIZ est proposé sous la forme d'une nouvelle prise de participation forfaitaire de 15 000 € correspondant à 100 parts. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est déjà engagé en tant que sociétaire depuis 2016

Afin de permettre le renouvellement de sa participation au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2019.

Matériel de bureau et informatique

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat d'ordinateurs, de logiciels, d'écrans, d'un coffre-fort, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation des comptes 2183 (matériel de bureau et informatique) 2051 (concessions et droits similaires) et 261 (titres de participation) soit 22 600 euros, sont disponibles en section de fonctionnement à l'imputation 617 (études et recherche) du budget principal 2019. Il est nécessaire de les reporter en investissement, soit 7050 € au compte 2183 (matériel de bureau et informatique), 550 € au compte 2051 (concessions et droits similaires) et 15 000 euros au compte 261 (titres de participation).

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
617	Etudes et recherche	22 600 €			
023	Virement à la section d'investissement		22 600 €		
TOTAL			0 €		0€
INVESTISSEMENT					
021	Virement de la section de fonctionnement				22 600 €
2051	Concession et droits similaires		550 €		
2183	Matériel de bureau et informatique		7 050 €		
261	Titres de participation		15 000 €		
TOTAL			22 600 €		22 600 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2019.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 21 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la dernière Assemblée du GLCT et revient avec Monsieur Frédéric BESSAT sur les principaux sujets.

Ordre du jour

1. GLCT Grand Genève

- RTS : recommandation du Comité de travail - validation

Les membres du GLCT ont décidé de soutenir le maintien de la diffusion de la RTS.

Monsieur Claude BARBIER demande pourquoi il est fait appel à la Région et aux départements pour le financement de la RTS.

Monsieur Jean DENAIS précise qu'il s'agit d'une décision du GLCT dans son ensemble avec une participation de chacun de ses membres.

Madame Astrid BAUD-ROCHE indique qu'il est important de maintenir une capacité à fédérer toutes les collectivités sur nos projets. Lorsqu'une collectivité est en capacité de fédérer, elle trouve les financements. La Région est accompagnatrice ou actrice de ces projets. Elle précise que la RTS est une télévision nationale étrangère avec des recettes de publicité, et qu'il faut au cours des trois prochaines années travailler également avec les télévisions locales.

- Budget Grand Genève 2020 (budget d'études et budget GLCT Grand Genève) – approbation
- Approbation des comptes pour l'année 2018 (sous réserve)
- Calendrier des séances pour l'année 2020 - validation

- Stratégie de financement des projets transfrontaliers – information

Monsieur Frédéric BESSAT précise que des discussions sont en cours avec l'Europe pour l'élaboration d'une nouvelle opération INTERREG.

Monsieur Hubert BERTRAND souhaite avoir connaissance de l'enveloppe financière qui pourrait être octroyée.

Monsieur le Directeur répond que le montant exact n'est pas encore connu. La subvention pour la région franco-suisse serait estimée entre 60 et 80 millions d'€.

Monsieur Denis LINGLIN estime judicieux que le Pôle métropolitain soit le Chef de file de cette nouvelle opération INTERREG.

2. Projet d'agglomération 4

- Mesures A4 pré identifiées et critères de priorisation à mettre en place

Monsieur Frédéric BESSAT explique que près de 200 mesures ont été identifiées. Dans cette liste 56 mesures seraient éligibles au co-financement perçus avec le Projet d'agglomération 4. A noter que 20% des mesures concernent la partie française ou transfrontalière.

- Validation de la liste des mesures abandonnées ou suspendues.
- Structure du document

3. Environnement

- Point sur la démarche transition écologique – discussion et validation
- Bilan la Nuit est Belle – information

Monsieur Gabriel DOUBLET souligne la réussite de cet événement et explique l'objectif est de renouveler cette opération en 2020.

4. Mobilité

- Retour sur les travaux du GTT Mobilité – information

Madame Astrid BAUD-ROCHE, membre du GTT mobilité, revient sur les principaux sujets évoqués lors de la dernière réunion. Elle explique que le groupe de travail a réinsisté sur la nécessité de travailler sur les mesures de rabattement vers les gares ; en parallèle de la mise en service du Léman Express. Elle souligne les efforts réalisés par les collectivités locales pour adapter les grilles horaires de leurs transports en commun en fonction des horaires de passages du LEX. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a également révisé les horaires des lignes interurbaines à hauteur de 70%. Elle ajoute que si le Département de l'Ain n'est pas concerné par le Léman Express, la Région travaille toutefois sur des projets d'extension ou de création de lignes.

Par ailleurs, le GTT réfléchit à la mise en place d'un observatoire dédié à l'analyse de l'impact du Léman Express pour les collectivités et les usagers.

Madame Astrid BAUD-ROCHE conclue sur la nécessité de s'assurer que la Suisse poursuit également ses efforts notamment en matière d'urbanisation et de mobilité.

- Feuille de route pour l'accompagnement du Léman Express – information

5. Divers

POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU CRFG (COMITE REGIONAL FRANCO GENEVOIS (CRFG) DU 14 NOVEMBRE 2019

Monsieur Jean DENAIS présente l'ordre du jour de la dernière séance de l'IPC et s'exprime plus particulièrement sur le dossier de la scolarisation des enfants genevois.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la dernière séance de l'IPC et adoption de l'ordre du jour

2. Scolarisation des enfants genevois : point de situation après la rentrée 2019, sur la question des élèves n'ayant pas obtenu de dérogation

Monsieur le Président explique que l'inspectrice de l'Académie s'est exprimée sur le sujet : la décision du Canton de Genève n'aurait, selon elle, pas de véritable impact pour les collectivités françaises. Monsieur Jean DENAIS a donc pris la parole lors de cette séance afin de rectifier les faits établis et alerter, à l'appui de données précises, les conséquences financières pour les communes. A l'issue de son intervention, les membres de l'IPC ont approuvé la mise en place d'un suivi annuel sur ce dossier.

Par ailleurs, Monsieur Jean DENAUS rappelle que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et le Pôle métropolitain porteront une action en justice auprès du Tribunal européen. Pour l'instant, l'Etat français n'est pas impliqué.

3. Faux résidents : point de situation sur les démarches en cours

Monsieur Daniel RAPHOZ a pris note de la relance de la campagne de communication et de la mise à disposition, via la commune de Saint-Julien-en-Genevois, du site internet destiné à faciliter la déclaration des résidents suisses en France. Il ne comprend toutefois pas pourquoi le Pôle métropolitain ne dispose pas de son propre site web.

Monsieur le Président explique que la création de ce site web est issue d'une initiative de la commune de Saint-Julien. Il est bien évidemment prévu à terme, que le Pôle métropolitain soit doté de cet outil.

Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que les communes ont été destinataires d'un kit de communication pour cette nouvelle campagne.

4. Mobilité pendulaire : bilan après une année et demie de la mise en œuvre de la lettre d'intention concernant le passage aux "petites douanes"

5. Léman Express : point de situation à un mois de son inauguration et de sa mise en service et discussion autour de son impact sur le territoire

6. Information sur la gouvernance du Rhône

7. Information sur la stratégie eau-sol-air de l'Etat français

8. Divers

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE

L'Aéroport International de Genève (AIG) constitue l'un des moteurs de la dynamique exceptionnelle que connaît le Grand Genève et dont bénéficie notamment le Genevois français. En effet, avec plus de 18 millions de passagers transportés et 148 destinations desservies en 2018, l'AIG constitue un acteur incontournable du territoire et participe à la vitalité économique de notre région. Porte d'entrée de la Genève internationale, l'aéroport est indispensable aux 34 organisations internationales, 250 ONG et 130 multinationales genevoises, aux entreprises du Genevois français et plus largement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pris dans sa dimension transfrontalière et au regard de sa zone d'attractivité, il constitue ainsi le troisième aéroport français et le premier d'Auvergne -Rhône-Alpes.

Les récentes évolutions apportées au cadre réglementaire régissant l'aéroport et les enquêtes publiques subséquentes (Modification du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique -PSIA- en 2017 et demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève), les démarches initiées par le Canton de Genève sur la « façade sud », le projet de développement du tramway genevois en direction de Ferney-Voltaire, les opérations urbaines en « façade nord », les enjeux globaux de durabilité et soutenabilité font toutefois apparaître la nécessité d'une organisation transfrontalière plus intégrée, mieux coordonnée entre le Conseil d'Administration de l'AIG, la République et Canton de Genève et les collectivités françaises directement concernées par le développement de l'Aéroport.

Bien que plusieurs instances aient été mises en place et/ou ouvertes à de nouveaux membres à l'initiative des parties concernées (Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit, représentant.e des Conseils départementaux français limitrophes au sein du Conseil d'Administration de l'AIG), il apparaît qu'une stratégie territoriale globale, franco-suisse, doit constituer désormais une priorité.

Les enjeux liés à un développement durable et soutenable de l'aéroport, à la mesure des effets du trafic aérien sur les populations voisines, à la réalisation d'actions d'informations et de concertations, à la mise sur pied d'une stratégie conjointe et d'un plan d'actions partagé de développement économique, d'équipements, de services, d'intégration environnementale, de desserte en transports publics dans une logique de préservation des ressources naturelles et de transition écologique, appellent un travail transfrontalier constant, conforme à la très forte interdépendance transfrontalière et à l'importance de l'Aéroport dans le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français salue la volonté d'association des instances déjà mises en place mais souhaiterait que la coopération transfrontalière exemplaire à l'œuvre dans le territoire du Grand Genève se concrétise de façon pérenne et transversale autour de l'infrastructure aéroportuaire et des enjeux économiques, écologiques et liés à la qualité de vie que l'AIG polarise. L'association systématique et renforcée des représentants du Pôle métropolitain aux différents cercles de décisions concernés améliorerait

la prise en compte de ces enjeux transfrontaliers en amont des projets, éviterait de péjorer leur mise en œuvre au fil des procédures réglementaires et faciliterait la mise en place de plans d'actions partagés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, de la République et Canton de Genève et de la Confédération suisse, une association systématique aux instances de gouvernance et de concertation et notamment :
 - participation à la Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit,
 - désignation d'un.e représentant.e du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'Administration de l'AIG ;
- **POURSUIT ET RENFORCE** les modalités de coopérations et de travail existantes ;
- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, du Canton de Genève et de la Confédération suisse, la prise en compte systématique de la dimension transfrontière de l'aéroport et de ses impacts sur les parties françaises ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser les courriers et documents nécessaires aux parties concernées

Monsieur Christian PERRIOT informe les élus de l'annulation de la réunion du comité de suivi du développement de l'aéroport, initialement prévue le 5 décembre prochain. Aucune autre date n'a été proposée pour remplacer cette séance.

Madame Aurélie CHARILLON explique que le Préfet de l'Ain et le Sous-Préfet de Gex ont demandé à plusieurs reprises et en vain, d'intégrer le Conseil d'administration de l'AIG.

Monsieur Daniel RAPHOZ estime que le Pôle métropolitain doit siéger au sein de cette instance, en parallèle d'une personne qui représente le Pays de Gex et d'une autre pour les collectivités du Département de Haute-Savoie concernées par le développement et l'activité de l'aéroport.

Au-delà des problématiques de bruit ou encore de pollution, Monsieur Christian PERRIOT s'inquiète de la récente autorisation accordée pour les décollage après 22h00 et les atterrissages après minuit. Il rappelle aussi que ce sont chaque année 40 000 voitures en plus qui se déplacent pour accéder à l'aéroport.

POINT N°2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER POUR L'ANNEE 2019

Contexte

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et à l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre adoptée le 21 mars 2019, définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et canton de Genève, l'Association des communes genevoises, l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français. Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 118 188,45 € pour 2019, hors apport de l'OCSTAT. L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 20 445,84 € pour chacun des partenaires.

Chaque partenaire s'acquittera, auprès de l'INSEE, de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2019, produit par l'Insee au plus tard le 30 avril 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2019M0061 relative aux travaux 2019 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 20 445,84 €.

POINT N°3 – PACT'AIR : PRESENTATION DU BILAN DU PROGRAMME ET DE L'APPLI AIR²G²

Monsieur Pierre-Jean CRASTES et Madame Laure FABIANI présente l'application Air²G² qui a été développée dans le cadre du projet PACT'AIR.

Cette application smartphone AIR²G² géolocalise l'utilisateur et le renseigne sur la qualité de l'air qu'il respire à « l'instant T », sur le lieu précis où il se trouve dans le Grand Genève. L'application alerte également sur la survenue d'épisodes de pollution et informe alors sur les gestes à accomplir pour produire moins de polluants et réduire son exposition. Cet outil est officiellement disponible sur AppStore et GooglePlay depuis le 21 novembre 2019.

VI. MOBILITE

POINT N°1 – ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION CITIZ

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilité, sur le plan opérationnel, il assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage et de covoiturage ;

Vu « la charte d'engagement pour le déploiement de l'autopartage dans le Genevois français » définie entre le Pôle métropolitain, la SCIC Alpes Autopartage et les collectivités volontaires au démarrage de l'opération, à savoir : Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de communes de Faucigny Glières, signée en octobre 2016 ;

Vu les articles 8 et 9 du décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif dans le respect des conditions d'octroi fixées par le règlement (CE) n° 69/2001 du 12 janvier 2001 permettant aux collectivités territoriales de participer aux charges de fonctionnement et d'investissements des SCIC ;

Considérant l'intérêt du service d'autopartage pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements automobiles, libérer de l'espace public et élargir et améliorer l'offre de mobilité ;

Une nouvelle phase de déploiement du service d'autopartage est initiée et proposée par Citiz, opérateur historique de l'autopartage sur le périmètre du Pôle métropolitain.

En 2016, l'ARC Syndicat mixte s'est engagé, suite à une étude de faisabilité menée par Alpes-Autopartage et le bureau d'étude INDIGGO, dans le lancement d'un service d'autopartage sur le territoire. Cela s'est traduit par l'acquisition de parts sociales au capital de la SCIC Alpes-Autopartage, opérateur de l'offre de service CITIZ.

Ainsi, 12 véhicules répartis en 9 stations ont été mis en service dans un premier temps. Puis, la flotte s'est développée progressivement. Au 31 juillet 2019, 16 véhicules ont été déployés sur 11 stations localisées dans les communes de Annemasse, Saint Julien en Genevois, Archamps (en 2016), Bonneville, Gex, Ambilly (en 2018) et Thonon-les-Bains (en 2019).

Le service d'autopartage connaît ainsi une croissance annuelle de l'offre avec le déploiement de stations supplémentaires et une réelle dynamique d'augmentation dans l'utilisation du service. 230 utilisateurs sont inscrits et plus de 6000 réservations ont été enregistrées au 31 juillet 2019.

Au regard des résultats positifs, des prévisions de développement présentées par CITIZ et des nouvelles compétences du Pôle métropolitain, il est proposé une nouvelle étape pour favoriser l'autopartage et accompagner sa montée en puissance sur le Genevois français jusqu'à ce qu'il parvienne, à terme, à s'autofinancer.

Citiz prévoit le déploiement de 10 nouvelles voitures partagées sur le Genevois français d'ici 2022.

Un renouvellement de soutien du Pôle métropolitain à CITIZ est proposé sous la forme d'une nouvelle prise de participation forfaitaire de 15 000 € correspondant à 100 nouvelles parts. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est déjà engagé en tant que sociétaire depuis 2016 dans la continuité des engagements pris par l'Arc Syndicat mixte (100 parts).

Le Pôle métropolitain est ainsi engagé en tant que sociétaire dans la définition des orientations de la coopérative et aux décisions de gestion. Les collectivités membres du Pôle métropolitain auront la possibilité de déployer de nouvelles stations sans devoir s'acquitter elles-mêmes d'un ticket d'entrée au capital de la société.

En contrepartie, Citiz s'engage à développer le service, à mettre à disposition des voitures et un système de gestion à distance des réservations, à assurer le bon fonctionnement du service, des stations et à prendre en charge la gestion complète des véhicules. Citiz adresse au Pôle métropolitain un bilan quantitatif et qualitatif régulier, ainsi que, chaque année, un rapport d'activité présentant l'usage des véhicules CITIZ sur le Genevois français. L'évaluation du service alimentera le plan d'actions mobilité du Pôle métropolitain. La communication, l'animation et les développements commerciaux liés au service CITIZ pourront faire l'objet de prestations complémentaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la prise de participation complémentaire du Genevois français au capital de la SCIC Alpes Autopartage à hauteur de 15 000 € pour 100 parts sociales supplémentaires ce qui représente 4.2% du capital de la SCIC. Ce montant est inscrit en section d'investissement de la décision modificative n°1 du budget principal 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et les documents correspondants pour cette prise de participation, et tous documents afférents.

Monsieur Daniel RAPHOZ témoigne de son intérêt pour le développement de l'autopartage. Il espère une progression de l'utilisation de ce dispositif dans le Pays de Gex.

Monsieur Hubert BERTRAND partage cette attente et demande si le seul utilisateur ne se restreint pas uniquement aux collectivités publiques, et plus précisément à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Monsieur Christophe BOUVIER confirme que le véhicule est de plus en plus utilisé par des usagers.

POINT N°2 – DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION D'ASSISTANCE DANS LA CONDUITE DE LA DEMARCHE ET REALISATION DE PLANS DE MOBILITES AUPRES DES EMPLOYEURS DU TERRITOIRE DU GENEVOIS FRANCAIS

Une procédure d'appel d'offres a été engagée le 18 juillet 2019 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français. Il s'agit d'un marché mixte.

Une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire, une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 100 000€ HT par période. La durée de la période initiale est de 14 mois à compter de la notification. Le marché est reconductible 2 fois 12 mois.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 septembre 2019. A cette date, 6 plis ont été réceptionnés.

En cours d'analyse des offres, des imprécisions dans la définition du besoin ont été révélées rendant impossible toute comparaison des offres entre elles.

Le dossier de consultation doit être remanié afin d'assurer l'efficacité de la commande publique. Aussi, il apparaît nécessaire de déclarer cette consultation sans suite pour motif d'intérêt général.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** sans suite pour motif d'intérêt général la consultation dite d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

POINT N°3 – PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA CYCLABLE DU GRAND GENEVE

Monsieur Ludovic ANTOINE rappelle qu'en 2014, dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le schéma cyclable 2030 a été défini pour alimenter le concept mobilité du Grand Genève et plus particulièrement la stratégie modes doux.

Depuis, le Grand Genève a achevé la rédaction de son projet de territoire 2016-2030, les maîtres d'ouvrage ont défini et mis en œuvre des itinéraires et différentes opportunités de financement créent un levier important pour assurer la mise en œuvre de la politique cyclable.

Ainsi, afin de consolider la planification des modes doux et d'en assurer un monitoring, le Pôle métropolitain a lancé un mandat sur le périmètre du Grand Genève avec pour objectifs de :

- Mettre à jour la planification pour les cycles des territoires du Grand Genève.*
- Consolider la typologie des itinéraires et les leviers de financement.*
- Mettre à jour la carte cyclable et la couche SITG y relative.*
- Mettre à jour les 50 fiches itinéraires.*
- Faire un état des lieux des services à la mobilité associés au réseau cyclable dans les territoires du Grand Genève.*
- Valoriser l'information à travers une série d'analyses statistiques, temporelles et spatiales.*

Monsieur Ludovic ANTOINE précise que ce mandat, commencé en janvier 2019 est en cours de finalisation. D'ores et déjà, les premiers enseignements peuvent être partagés sur les 45 itinéraires / 835 km inscrits au schéma (contre 750 km en 2014). Selon les objectifs annoncés des maîtres d'ouvrage, 2/3 du réseau cyclable sera opérationnel en 2023 (dont 51% en site propre) et 92% du réseau cyclable sera opérationnel en 2027 (dont 58% en site propre).

Les itinéraires inscrits dans le schéma d'agglomération concernent des liaisons permettant des connexions transversales, structurantes à l'échelle du Grand Genève. Ces connexions répondent autant aux vocations utilitaires avec des itinéraires desservant les gares et les zones d'emploi, qu'aux vocations de loisirs et tourisme avec des tracés interurbains.

VII. POLITIQUES CONTRACTUELLES

POINT N°1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES – SIGNATURE

Vu la délibération n°CS2018-20 prise par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français le 22 juin 2018 portant adoption de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) ;

Vu les dernières modifications apportées par la Banque des Territoires, portant sur les modalités de financement et d'accompagnement de ladite convention :

- modification de la durée de la convention désormais établie sur la période 2019-2021 ;*
- révision du montant de la subvention s'élevant dorénavant à 50 000 € et se répartissant sur les actions liées à la mobilité ;*

Pour rappel, le Pôle métropolitain du Genevois français devient, après les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, une concrétisation institutionnelle du fait métropolitain. La création récente du Pôle métropolitain devrait favoriser la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et relever ainsi les nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques qui se posent aujourd'hui à ce territoire transfrontalier. Elle permet d'engager un processus de mutualisation de moyens et d'intégration de compétences dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne les projets du territoire dans la perspective d'apporter de solutions financières et d'accélérer des projets pour lesquels l'établissement public pourra jouer son rôle d'investisseur d'intérêt général.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts est susceptible de mettre à disposition du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres plusieurs ressources financières, au nombre desquelles une enveloppe de crédit d'ingénierie, financée par sa section générale, pour le financement d'études-actions liées à la préfiguration des projets de territoire, ainsi que l'expertise des différentes filiales du Groupe Caisse des Dépôts selon le type de projet étudié ou de conseil recherché. Ainsi, la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts, via sa délégation de Chambéry-Grenoble, souhaite assurer une présence forte auprès du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français.

La Caisse des Dépôts concentre aujourd'hui son action sur quatre transitions prioritaires qui fondent sa stratégie : territoriale, énergétique et économique, démographique et numérique. Ainsi, les stratégies de la

Caisse des dépôts et du Pôle métropolitain du Genevois français convergent vers un engagement mutuel pour la transition énergétique, écologique et économique du territoire.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de mettre en œuvre cette volonté de collaboration et de définir le cadre du partenariat qui relie le Pôle métropolitain du Genevois français à la Caisse des Dépôts et qui permettra de relever les grands enjeux de ce nouveau territoire.

Pour favoriser l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain, il a été convenu d'orienter les collaborations sur trois axes principaux :

- un Pôle métropolitain qui réussit sa transition énergétique et écologique ;
- un Pôle métropolitain moteur des mobilités ;
- un Pôle métropolitain innovant, créatif et attractif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur le cofinancement, sur une cible de 50 000 € pour 2 ans, du programme d'actions du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer la convention et l'ensemble des documents afférents

VIII. DIVERS

La séance est levée à 14h00.